



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

*Commission des affaires étrangères
Commission des budgets*

2015/2258(INI)

3.3.2015

AMENDEMENTS 1 - 130

Projet de rapport
Eduard Kukan, Indrek Tarand
(PE549.126v01-00)

sur le financement de la politique de sécurité et de défense commune
(2015/2258(INI))

AM\1052353FR.doc

PE549.454v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 1
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution

– vu le titre V du traité sur l'Union européenne (traité UE), et notamment ses articles 21, 24, 41, 42, 43, 44 et 46,

Amendement

– vu le titre V du traité sur l'Union européenne (traité UE), et notamment ses articles 21, 24, 41, 42, 43, 44, **45** et 46,

Or. en

Amendement 2
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– vu le rapport annuel de 2014 et le rapport financier de 2013 de l'Agence européenne de défense,

Amendement

– vu le rapport annuel de 2014 et le rapport financier de 2013 de l'Agence européenne de défense,

Or. en

Amendement 3
Georg Mayer, Harald Vilimsky
Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la situation est de plus en plus instable sur le plan de la sécurité **et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense**

Amendement

A. constatant que l'Union européenne, notamment du fait de ses relations tendues et de son action diplomatique unilatérale à l'encontre de la Russie, est

commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

elle-même à l'origine de l'instabilité croissante sur le plan de la sécurité;

Or. de

Amendement 4
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la situation est de plus en plus *instable* sur le plan de la sécurité et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Amendement

A. considérant que la situation est de plus en plus *difficile* sur le plan de la sécurité et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace, *une véritable garantie pour la sécurité des citoyens de l'Union européenne et pour la promotion des intérêts et valeurs européens;*

Or. en

Amendement 5
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la situation *est* de plus en plus instable sur le plan de la sécurité et *qu'elle* appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Amendement

A. considérant que la situation de plus en plus instable sur le plan de la sécurité, *caractérisée par de nouveaux risques et menaces auxquels aucun État membre ne peut faire face seul*, appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Or. en

Amendement 6
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la situation est de plus en plus instable sur le plan de la sécurité et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Amendement

A. considérant que la situation est de plus en plus instable sur le plan de la sécurité ***extérieure*** et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace; ***considérant que l'Union devrait renforcer la sécurité à ses frontières extérieures;***

Or. bg

Amendement 7
Philippe Juvin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la situation est de plus en plus instable sur le plan de la sécurité et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Amendement

A. considérant que la situation est de plus en plus instable sur le plan de la sécurité ***interne et externe*** et qu'elle appelle un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour en faire un instrument stratégique plus efficace;

Or. fr

Amendement 8
Philippe Juvin

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la réduction des budgets nationaux de défense rend difficile le maintien des appareils militaires des États membres et empêche le renforcement des capacités de défense de l'Union;

Or. fr

Amendement 9
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les coupes budgétaires dans le budget de la défense et les doubles emplois imposent de repenser le financement des missions et des opérations relevant de la PSDC en utilisant les dotations budgétaires de manière plus efficace et plus rentable;

Amendement

B. considérant que les coupes budgétaires dans le budget de la défense et les doubles emplois imposent de repenser le financement des missions et des opérations relevant de la PSDC en utilisant les dotations budgétaires de manière plus efficace et plus rentable ***tout en veillant à un contrôle démocratique adéquat au niveau des institutions de l'Union sur toutes les opérations, qu'elles soient civiles ou militaires;***

Or. en

Amendement 10
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le Conseil européen de décembre 2013 a décidé d'examiner les

Amendement

C. considérant que le Conseil européen de décembre 2013 a décidé d'examiner les

aspects financiers des missions et des opérations de l'Union européenne, y compris le mécanisme Athena, pour veiller à ce que les procédures et les règles en vigueur permettent à l'Union d'être plus souple et plus efficace dans son déploiement de missions civiles et d'opérations militaires;

aspects financiers des missions et des opérations de l'Union européenne, y compris le mécanisme Athena, pour veiller à ce que les procédures et les règles en vigueur permettent à l'Union d'être **plus rapide**, plus souple et plus efficace dans son déploiement de missions civiles et d'opérations militaires;

Or. en

Amendement 11
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que, d'après les dispositions du traité de Lisbonne, le haut représentant de l'Union européenne est également vice-président de la Commission, le chef de l'Agence européenne de défense et qu'il préside en outre le Conseil "Affaires étrangères" de l'Union européenne; considérant que d'après l'article 45 du traité UE, l'Agence européenne de défense "accomplit ses missions en liaison avec la Commission en tant que de besoin";

Or. en

Amendement 12
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux

bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minime de tout le financement; *déplore le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;*

bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minime de tout le financement;

Or. de

Amendement 13

Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minime de tout le financement; *déplore le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;*

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minime de tout le financement;

Or. it

Amendement 14

Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la **PSDC** représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **déplore** le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, **notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition** de la paix;

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la **PEDC** représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **justifie** le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC **par le fait que la défense est une prérogative des États membres et que l'Union ne peut avoir qu'un rôle de coordination. L'Union européenne ne peut pas oublier que la compétence de défense est une compétence étatique, que les interventions de l'UE n'ont pas à s'y substituer ni à avoir de caractère symbolique ou médiatique et qu'elle ne peut pas se substituer aux organisations internationales chargées du maintien** de la paix **comme l'ONU** ;

Or. fr

Amendement 15
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont **de loin les principaux** bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, **les opérations et missions relevant** de la PSDC **représentant uniquement** une part **minime** de tout le financement; déplore le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont **des** bailleurs de fonds **majeurs** des opérations de maintien de la paix **et de gestion des crises dans le monde entier et que les missions et opérations civiles et militaires relevant** de la PSDC **représentent** une **toute petite** part de tout le financement; déplore le caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations

des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix; *est convaincu que l'Union européenne ne peut se contenter de se concentrer exclusivement sur les instruments d'après-crise ou d'accompagnement de sortie de crise et doit pouvoir intervenir sur l'ensemble du spectre de gestion de crise;*

Or. en

Amendement 16

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC *représentant* uniquement une part minime de tout le financement; déplore *le caractère très* modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation *peu spectaculaires* au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC *constituant* uniquement une part minime de tout le financement; *reconnait l'importance des interventions relevant de la PSDC pour parvenir à la paix, tout en encourageant les États membres à adopter une approche plus déterminée en matière de prévention des conflits et de maintien d'une paix durable dans les zones de conflit;* déplore *la composition* modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation *de petite ampleur* au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

Or. en

Amendement 17
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **déplore le** caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **prend acte du** caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

Or. de

Amendement 18
Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **déplore le** caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu

Amendement

1. fait observer que l'Union et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, les opérations et missions relevant de la PSDC représentant uniquement une part minimale de tout le financement; **note le** caractère très modeste des interventions relevant de la PSDC, notamment des opérations militaires, qui constituent essentiellement des missions militaires de formation peu spectaculaires

spectaculaires au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

au lieu d'être des contributions majeures de l'Europe au maintien et à l'imposition de la paix;

Or. en

Amendement 19
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel du traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 20
Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel *du* traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Amendement

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel *des* traités dans le cadre des coopérations renforcées;

Or. fr

Amendement 21
Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la VP/HR et aux États membres **d'exploiter tout le potentiel du** traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Amendement

2. demande à la VP/HR et aux États membres **d'étudier les possibilités offertes par le** traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Or. en

Amendement 22
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel du traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Amendement

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel du traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC **en mettant par exemple en place une coopération structurée permanente, telle que la prévoit l'article 46 du traité sur l'Union européenne, permettant une coopération au niveau de l'Union en matière de** défense;

Or. en

Amendement 23
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel du traité de Lisbonne en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Amendement

2. demande à la VP/HR et aux États membres d'exploiter tout le potentiel du traité de Lisbonne, ***et en particulier de son article 44***, en vue d'un déploiement plus rapide et plus souple des missions et opérations relevant de la PSDC;

Or. en

Amendement 24

Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate ***avec inquiétude*** qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle ***les objectifs globaux civils ambitieux fixés par*** l'Union; ***demande*** que le rôle de l'Union en matière de défense ***soit renforcé et déplore*** l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, ***notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens***;

Amendement

3. constate qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle ***que la défense est une prérogative des États et encourage ceux-ci à ne pas en faire la variable d'ajustement de leurs budgets dans un monde qui connaît une hausse impressionnante des budgets de défense; rappelle que l'élaboration d'une doctrine militaire ainsi que la définition de partenariats stratégiques en matière de défense relèvent également des États et que l'Union doit se borner à les encourager quand cela lui est demandé; constate*** que le rôle de l'Union en matière de défense ***ne peut être renforcé en raison de*** l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union,

à la condition que cela se fasse dans le cadre d'une défense européenne indépendante de l'OTAN;

Or. fr

Amendement 25
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate *avec inquiétude* qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres *ne sont toujours pas en mesure d'atteindre* les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; *rappelle les* objectifs globaux civils *ambitieux* fixés par l'Union; *demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues)*; plaide *vivement* en faveur d'une coordination et d'une coopération *plus étroites* dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, *notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens*;

Amendement

3. constate qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres *n'atteignent pas* les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; *prend acte des* objectifs globaux civils fixés par l'Union; plaide en faveur d'une coordination et d'une coopération dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union;

Or. de

Amendement 26
Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union;
demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Or. it

Amendement 27

Jens Geier

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union;
demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le

UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

partage des ressources, des capacités et des moyens;

Or. de

Amendement 28
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union **en tant que véritable acteur** en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine **de la sécurité et** de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Or. en

Amendement 29
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération *plus étroites* dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination *plus étroite entre les politiques internes et les politiques extérieures de l'Union* et d'une *meilleure* coopération dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Or. hr

Amendement 30
Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de

défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

défense *dans le cadre de l'OTAN* soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites *dans le cadre de l'OTAN* dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Or. en

Amendement 31 **Angel Dzhambazki**

Proposition de résolution **Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens;

Amendement

3. constate avec inquiétude qu'en dépit d'un budget annuel combiné pour la défense d'environ 190 milliards d'EUR, les États membres ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs globaux d'Helsinki de 1999; rappelle les objectifs globaux civils ambitieux fixés par l'Union; demande que le rôle de l'Union en matière de défense soit renforcé et déplore l'absence d'une doctrine militaire claire permettant de rendre opérationnelles les missions énumérées à l'article 43 du traité UE (les "missions de Petersberg" étendues); plaide vivement en faveur d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans le domaine de la défense entre les États membres et au niveau de l'Union, notamment la mise en commun et le partage des ressources, des capacités et des moyens; ***invite la Commission à réaliser d'urgence une analyse concernant les défis et les besoins en matière de sécurité***

Amendement 32

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune a diminué ces dernières années ***et devrait rester stable en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020; déplore*** que les missions civiles ***aient*** été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées, ***ce qui permettra de financer d'autres missions en cas de besoin dans un avenir proche;***

Amendement

4. constate que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune a diminué ces dernières années; ***constate*** que les missions civiles ***ont*** été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées;

Amendement 33

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. ***constate*** que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune

Amendement

4. ***déplore*** que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune

a diminué ces dernières années et devrait rester stable en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020; **déplore** que les missions civiles aient été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées, ce qui permettra de financer d'autres missions en cas de besoin dans un avenir proche;

a diminué ces dernières années et devrait rester stable en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020; **regrette** que les missions civiles aient été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées, ce qui permettra de financer d'autres missions en cas de besoin dans un avenir proche;

Or. el

Amendement 34 **Jens Geier**

Proposition de résolution **Paragraphe 4**

Proposition de résolution

4. constate que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune a diminué ces dernières années et devrait rester stable en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020; déplore que les missions civiles aient été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées, ce qui permettra de financer d'autres missions en cas de besoin dans un avenir proche;

Amendement

4. constate que le niveau de financement des missions civiles relevant de la PSDC au titre du chapitre du budget sur la politique étrangère et de sécurité commune a diminué ces dernières années et devrait rester stable en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020; déplore que les missions civiles aient été touchées par l'insuffisance généralisée des crédits de paiement, qui a contraint la Commission, pour en atténuer les effets, à reporter le paiement des 22 millions d'EUR à 2015; se félicite, toutefois, que des économies possibles de l'ordre de 16 millions d'EUR aient été dégagées, ce qui permettra de financer d'autres missions en cas de besoin dans un avenir proche; **souligne que les compétences élargies et la multiplication des actions de l'Union ne peuvent pas ne pas avoir d'incidence sur le budget et que le CFP fixe des limites strictes.**

Amendement 35
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande à la Commission et aux États membres de porter une attention accrue aux actions de prévention des situations de conflit et de gestion post-conflit menées dans une perspective de maintien de la paix;

Or. ro

Amendement 36
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une

supprimé

observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. de

Amendement 37
Eleftherios Synadinou

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; ***souligne l'importance des missions de la PSDC destinées à des actions conjointes de désarmement, des missions de conseil et d'assistance en matière militaire et des opérations de stabilisation à la fin des conflits***; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. el

Amendement 38
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la **PSDC** demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtit; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières **relatives aux missions civiles relevant de la PSDC**; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions **de PSDC relevant du cadre** de la **PESC** demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtit; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. en

Amendement 39
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures

financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, **à un système d'acquisition très bureaucratique** mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. en

Amendement 40 **Ingeborg Gräßle**

Proposition de résolution **Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque **de souplesse** du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque **d'approche consolidée en ce qui concerne l'application** du règlement financier **aux missions relevant de la PSDC**, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide

l'état de droit;

de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. en

Amendement 41

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en *pâtisse*; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement *et potentiellement la sécurité* des missions en *pâtissent*; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. en

Amendement 42

Daniel Caspary

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Amendement

5. accueille favorablement les mesures concrètes et les solutions pragmatiques récemment introduites par la Commission dans le cadre existant du règlement financier afin de raccourcir les procédures financières; déplore, cependant, que les délais d'obtention des équipements et des services indispensables aux missions relevant de la PSDC demeurent importants, ce qui est en partie dû à la lenteur fréquente du processus d'adoption de décisions par le Conseil, mais aussi à un certain manque de souplesse du règlement financier, et regrette que le fonctionnement des missions *et du personnel* en pâtisse; rappelle que la Cour des comptes a déjà formulé une observation à ce sujet dans son rapport spécial de 2012 sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit;

Or. de

Amendement 43

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances et à proposer les adaptations à apporter au règlement financier en ce qui concerne les missions relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide et souple des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; est d'avis qu'il conviendrait de déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au commandant

Amendement

supprimé

des opérations civiles, à l'instar de ce qui a été fait pour les présidents des délégations de l'Union;

Or. de

Amendement 44
Ingeborg Gräble

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances ***et à proposer les adaptations à apporter au*** règlement financier en ce qui concerne les missions relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide et souple des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; est d'avis ***qu'il conviendrait de déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au*** commandant des opérations civiles, ***à l'instar de ce qui a été fait pour les présidents des délégations de l'Union;***

Amendement

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances ***en élaborant un modèle spécifique pour le*** règlement financier en ce qui concerne les missions ***civiles*** relevant de la PSDC ***et en adaptant les lignes directrices existantes à leurs besoins,*** afin de permettre une conduite rapide et souple des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; est d'avis ***que la Commission devrait continuer à exécuter le budget en étroite coordination avec le*** commandant des opérations civiles;

Or. en

Amendement 45
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances et à proposer les adaptations à apporter au règlement financier en ce qui concerne les missions

Amendement

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances et à proposer les adaptations à apporter au règlement financier en ce qui concerne les missions

relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide et souple des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; *est d'avis qu'il conviendrait de déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au commandant des opérations civiles, à l'instar de ce qui a été fait pour les présidents des délégations de l'Union;*

civiles relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide et souple des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers;

Or. en

Amendement 46
Doru-Claudian Frunzuliță

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances et à proposer les adaptations à apporter au règlement financier en ce qui concerne les missions relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide et *souple* des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; est d'avis qu'il conviendrait de déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au commandant des opérations civiles, à l'instar de ce qui a été fait pour les présidents des délégations de l'Union;

Amendement

6. exhorte la Commission à faire en sorte de rectifier ces insuffisances et à proposer les adaptations à apporter au règlement financier en ce qui concerne les missions *civiles* relevant de la PSDC, afin de permettre une conduite rapide, *souple* et *plus efficace* des missions, tout en garantissant la bonne gestion financière des ressources de l'Union et une protection appropriée de ses intérêts financiers; est d'avis qu'il conviendrait de déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au commandant des opérations civiles, à l'instar de ce qui a été fait pour les présidents des délégations de l'Union;

Or. en

Amendement 47
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. encourage la Commission à prendre en compte les actes terroristes récents des djihadistes et à renforcer la sécurité des bâtiments publics européens étant donné qu'il s'agit d'une cible idéale pour les djihadistes, qui ont menacé l'Europe de nouvelles actions terroristes;

Or. el

Amendement 48

Victor Negrescu

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande à la Commission et aux États membres de présenter une évaluation annuelle du montant total des dépenses consacrées aux politiques de sécurité et de défense, qui comprenne notamment une présentation transparente des passations de marchés publics, afin de permettre une future gestion plus efficace du budget consacré à ce domaine;

Or. ro

Amendement 49

Georg Mayer, Harald Vilimsky

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

Amendement

7. encourage fermement la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que d'un système intégré de gestion des

7. constate que la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que **l'instauration** d'un système intégré de

ressources, *lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; déplore que cette initiative soit* à ce jour dans une impasse; relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude, *mais demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de prendre davantage de mesures dans le sens de la mise en place d'un véritable centre de services partagés;*

gestion des ressources *sont* à ce jour dans une impasse; relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude;

Or. de

Amendement 50

Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. encourage fermement la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; *déplore* que cette initiative *soit* à ce jour dans une impasse; relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude, *mais demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de prendre davantage de mesures dans le sens de la mise en place d'un véritable centre de services partagés;*

Amendement

7. prend acte de la discussion relative à la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; *reconnait* que cette initiative *est* à ce jour dans une impasse *et que, d'après la Commission, la mise en place d'un centre de services partagés est irréaliste à l'heure actuelle;* relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude;

Or. en

Amendement 51 **Ingeborg Gräßle**

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. encourage fermement la mise en place **d'un centre de services partagés ainsi que** d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; **déplore que cette initiative soit à ce jour dans une impasse;** relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude, **mais** demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de **prendre davantage de mesures dans le sens de la mise en place d'un véritable centre de services partagés;**

Amendement

7. encourage fermement la **centralisation des fonctions de soutien aux missions, ainsi que la** mise en place d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; **relève que les discussions au Conseil sur ce sujet sont toujours en cours;** relève qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude; demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de **veiller à progresser rapidement sur ce dossier;**

Or. en

Amendement 52
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. encourage fermement la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; **déplore que cette initiative soit à ce jour dans une impasse;** relève **qu'un instrument de soutien aux missions est actuellement à l'étude, mais** demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de prendre davantage de mesures dans le sens de la mise en place d'un véritable **centre de services partagés;**

Amendement

7. encourage fermement **la centralisation des fonctions de soutien aux missions via** la mise en place d'un centre de services partagés ainsi que d'un système intégré de gestion des ressources, lesquels permettraient d'accélérer le déploiement des missions civiles et d'améliorer leur efficacité en termes de coûts; **déplore que cette initiative soit à ce jour dans une impasse;** relève **que les discussions au Conseil sur ce sujet sont toujours en cours et** demande à la Commission et au service européen pour l'action extérieure (SEAE) de prendre davantage de mesures **communes** dans le sens de la mise en place

d'un véritable *système partagé de soutien aux missions*;

Or. en

Amendement 53
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime que les contraintes répétées que subit le budget administratif du SEAE et de la capacité civile de planification et de conduite devraient être allégées, la dotation budgétaire annuelle demeurant trop modeste pour financer l'ensemble des tâches de planification, de conduite et de soutien, en particulier quand plusieurs missions sont déployées presque simultanément;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 54
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime que les contraintes répétées que subit le budget administratif du SEAE et de la capacité civile de planification et de conduite devraient être allégées, la dotation budgétaire annuelle demeurant trop modeste pour financer l'ensemble des tâches de planification, de conduite et de soutien, en particulier quand plusieurs missions sont déployées presque simultanément;

Amendement

8. estime que les contraintes répétées que subit le budget administratif du SEAE et de la capacité civile de planification et de conduite devraient être **rapidement** allégées, la dotation budgétaire annuelle demeurant trop modeste pour financer l'ensemble des tâches de planification, de conduite et de soutien, en particulier quand plusieurs missions sont déployées presque simultanément;

Amendement 55
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est d'avis que l'entrepôt permanent dans le cadre de la PSDC, qui ne sert à l'heure actuelle qu'aux nouvelles missions civiles relevant de la PSDC, devrait être élargi dans les meilleurs délais aux missions existantes, que la disponibilité de ses stocks d'équipements devrait être améliorée et qu'il devrait être géré par le futur centre de services partagés;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 56
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est d'avis que l'entrepôt permanent dans le cadre de la PSDC, qui ne sert à l'heure actuelle qu'aux nouvelles missions civiles relevant de la PSDC, devrait être élargi dans les meilleurs délais aux missions existantes, que la disponibilité de ses stocks d'équipements devrait être améliorée et qu'il devrait être géré par le futur centre de services partagés;

Amendement

9. est d'avis que l'entrepôt permanent dans le cadre de la PSDC, qui ne sert à l'heure actuelle qu'aux nouvelles missions civiles relevant de la PSDC, devrait être élargi dans les meilleurs délais aux missions existantes, que la disponibilité de ses stocks d'équipements devrait être améliorée et qu'il devrait **également étoffer la diversité des équipements nécessaires** et être géré par le futur centre de services partagés;

Or. en

Amendement 57

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est d'avis que l'entrepôt permanent dans le cadre de la PSDC, qui ne sert à l'heure actuelle qu'aux nouvelles missions civiles relevant de la PSDC, devrait être élargi dans les meilleurs délais aux missions existantes, que la disponibilité de ses stocks d'équipements devrait être améliorée *et qu'il devrait être* géré par le futur centre de services partagés;

Amendement

9. est d'avis que l'entrepôt permanent dans le cadre de la PSDC, qui ne sert à l'heure actuelle qu'aux nouvelles missions civiles relevant de la PSDC, devrait être élargi dans les meilleurs délais aux missions existantes, que la disponibilité de ses stocks d'équipements devrait être améliorée; ***propose que l'entrepôt dans le cadre de la PSDC soit*** géré par le futur centre de services partagés;

Or. en

Amendement 58

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. insiste sur la nécessité de doter les missions de suffisamment de personnel conformément aux divers engagements pris par les États membres en la matière (par exemple, l'objectif global civil à l'horizon 2010 ou le plan pluriannuel de développement des capacités civiles); ***déplore, toutefois, les difficultés rencontrées pour recruter – et retenir – un nombre suffisant d'agents qualifiés pour les missions relevant de la PSDC; préconise que le recours aux équipes d'intervention civile, qui peuvent être déployées rapidement, soit généralisé, afin d'accroître la capacité de réaction rapide***

Amendement

10. insiste sur la nécessité de doter les missions de suffisamment de personnel conformément aux divers engagements pris par les États membres en la matière (par exemple, l'objectif global civil à l'horizon 2010 ou le plan pluriannuel de développement des capacités civiles);

de l'Union, d'accélérer la mise sur pied des missions et de contribuer à l'efficacité de sa réaction en matière de gestion de crise;

Or. de

Amendement 59

Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. insiste sur la nécessité de doter les missions de suffisamment de personnel conformément aux divers engagements pris par les États membres en la matière (par exemple, l'objectif global civil à l'horizon 2010 ou le plan pluriannuel de développement des capacités civiles); déplore, toutefois, les difficultés rencontrées pour recruter – et retenir – un nombre suffisant d'agents qualifiés pour les missions relevant de la PSDC; préconise que le recours aux équipes d'intervention civile, qui peuvent être déployées rapidement, soit généralisé, afin d'accroître la capacité de réaction rapide de l'Union, d'accélérer la mise sur pied des missions et de contribuer à l'efficacité de sa réaction en matière de gestion de crise;

Amendement

10. insiste sur la nécessité de doter les missions de suffisamment de personnel conformément aux divers engagements pris par les États membres en la matière (par exemple, l'objectif global civil à l'horizon 2010 ou le plan pluriannuel de développement des capacités civiles); déplore, toutefois, les difficultés rencontrées pour recruter – et retenir – un nombre suffisant d'agents qualifiés pour les missions relevant de la PSDC; ***demande que les avantages et les problèmes associés au déploiement de troupes soient examinés avant qu'une décision éclairée puisse être prise en ce qui concerne la mesure dans laquelle les équipes d'intervention civile seraient utilisées et éventuellement renforcées***; préconise que le recours aux équipes d'intervention civile, qui peuvent être déployées rapidement, soit généralisé, afin d'accroître la capacité de réaction rapide de l'Union, d'accélérer la mise sur pied des missions et de contribuer à l'efficacité de sa réaction en matière de gestion de crise;

Or. en

Amendement 60
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. déplore l'opacité et les coûts élevés constatés dans le processus de sélection des entreprises privées choisies pour assurer la sécurité du personnel des missions civiles relevant de la PSDC; demande la mise en place d'un contrat-cadre en matière de sécurité spécifique aux missions civiles relevant de la PSDC pour faire baisser les honoraires facturés par les entreprises de sécurité privées et de rendre ledit processus de sélection plus transparent; est convaincu que les entreprises européennes devraient avoir la priorité dans ce contexte;

Or. en

Amendement 61
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie **du cadre** plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie **de la dimension extérieure** plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble **ainsi que comme faisant partie de la dimension intérieure des politiques relatives au marché commun, à l'industrie, à l'espace, à la recherche et au développement**; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies

donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en rattachant la PSDC aux différents programmes gérés par la Commission;

d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en rattachant la PSDC aux différents programmes gérés par la Commission;

Or. en

Amendement 62
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la PSDC *devrait être considérée comme faisant* partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse *en rattachant* la PSDC *aux* différents programmes gérés

Amendement

11. estime que la PSDC *fait* partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse, *notamment grâce à l'amélioration de la coordination entre les instruments de* la PSDC *et les*

par la Commission;

différents programmes *de financement de l'Union* gérés par la Commission;

Or. en

Amendement 63
Ingeborg Gräßle

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en *rattachant* la PSDC *aux* différents programmes gérés par la Commission;

Amendement

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en *veillant à la complémentarité entre* la PSDC *et les* différents programmes gérés par la Commission;

Or. en

Amendement 64
Ramona Nicole Mănescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en rattachant la PSDC aux différents programmes gérés par la Commission;

Amendement

11. estime que la PSDC devrait être considérée comme faisant partie du cadre plus large de la PESC et de l'action extérieure de l'Union dans son ensemble; est fermement convaincu qu'il conviendrait d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments afin de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'incidence des dépenses de l'Union; est persuadé que l'Union dispose de davantage d'outils et d'un plus grand potentiel de levier que toute autre institution supranationale, étant donné que sa politique de sécurité et de défense peut être renforcée en l'associant à d'autres types d'instruments et de mécanismes de financement de l'Union; est d'avis, par conséquent, que les ressources de la PESC devraient être utilisées de manière plus judicieuse en rattachant la PSDC aux différents programmes gérés par la Commission; *estime que, dans le contexte de dégradation du climat de sécurité à l'Est et au Sud de l'Union et en raison des conséquences de la crise financière sur les capacités de défense des États membres, les institutions de l'Union doivent trouver des moyens de soutenir les États membres dans leurs efforts de sécurité et de défense, en tenant compte des obligations auxquelles sont tenus certains États membres du fait de leur appartenance à l'OTAN;*

Or. ro

Amendement 65

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 66
Eduard Kukan

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Amendement

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil ***et en particulier la prise en compte de ces synergies dès le début du processus de planification***, notamment en ce qui concerne ***les locaux, les services médicaux***, la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Or. en

Amendement 67
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Amendement

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne **la planification et la coordination**, la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Or. en

Amendement 68

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et **les différences qui existent** entre la nature des missions civiles et **celle** des opérations militaires;

Amendement

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et **en établissant clairement une distinction** entre la nature, **les objectifs et les modes de fonctionnement** des missions civiles et des opérations militaires;

Or. en

Amendement 69

Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires;

Amendement

12. préconise l'amélioration, le cas échéant, des synergies entre les domaines militaire et civil, notamment en ce qui concerne la logistique, les transports et la sécurité des missions, tout en respectant les diverses chaînes de commandement et les différences qui existent entre la nature des missions civiles et celle des opérations militaires; ***estime toutefois que l'Union doit avant tout s'orienter vers des missions civiles pour utiliser au mieux son "pouvoir d'influence", qui repose sur la capacité de persuasion et sur la médiation;***

Or. it

Amendement 70
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 71
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. plaide pour un renforcement des mécanismes de coopération entre les États membres, y compris à travers le financement de ces activités;

Or. ro

Amendement

12 bis. souligne les économies potentielles

qui découleraient de la promotion des synergies à l'échelle de l'Union dans le domaine militaire, y compris en ce qui concerne le transport, la formation et l'aide médicale; souligne le rôle de l'Agence européenne de défense dans sa mission de promotion de l'interopérabilité et des synergies dans les équipements de défense et dans les capacités de déploiement entre les États membres de l'Union, mais déplore vivement que, tout en ayant la VP/HR à sa tête, elle reste sous l'autorité du Conseil et entièrement financée hors du budget de l'Union européenne, et qu'elle échappe ainsi au contrôle démocratique européen; demande que le budget de l'Agence européenne de défense soit intégré au budget général de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 72

Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. salue la refonte des procédures de gestion de crise approuvée en 2013, celle-ci s'étant traduite par des améliorations dans la planification et le déploiement des missions relevant de la PSDC; souligne, *néanmoins, qu'il faut en faire davantage pour venir à bout du cloisonnement persistant entre les différentes parties de la machine* de l'Union en matière de politique étrangère;

Amendement

13. salue la refonte des procédures de gestion de crise approuvée en 2013, celle-ci s'étant traduite par des améliorations dans la planification et le déploiement des missions relevant de la PSDC; souligne *que les nombreuses composantes de la politique étrangère* de l'Union *continuent de fonctionner en parallèle et demande le renforcement de la coordination et de la coopération autour de ladite politique, sans préjudice de la compétence des États membres* en matière de politique étrangère *et du caractère intergouvernemental de la politique étrangère de l'Union;*

Or. en

Amendement 73
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. salue la refonte des procédures de gestion de crise approuvée en 2013, celle-ci s'étant traduite par des améliorations dans la planification et le déploiement des missions relevant de la PSDC; souligne, néanmoins, qu'il faut en faire davantage pour venir à bout du cloisonnement persistant entre les différentes parties de la machine de l'Union en matière de politique étrangère;

Amendement

13. salue la refonte des procédures de gestion de crise approuvée en 2013, celle-ci s'étant traduite par des améliorations dans la planification et le déploiement des missions relevant de la PSDC; souligne, néanmoins, qu'il faut en faire **bien** davantage pour venir à bout du cloisonnement persistant entre les différentes parties de la machine de l'Union en matière de politique étrangère;

Or. en

Amendement 74
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission à mettre en place des procédures financières permanentes pour la coopération entre la Commission, le SEAE, l'AED et les États membres dans les domaines de la PSDC et du marché commun, ainsi que des politiques de l'industrie, de l'espace, de la recherche et du développement; déplore à cet égard que la précédente VP/HR n'ait pas présenté la proposition nécessaire sur la manière d'assurer le financement des frais de personnel et d'exploitation de l'AED à partir du budget de l'Union comme le demande le Parlement dans sa résolution du 12 septembre 2012

(2012/2050(INI)); demande à l'actuelle VP/HR de remédier de toute urgence à cet état de fait avant la tenue du Conseil européen sur la défense en juin 2015; invite la Commission et le Conseil à établir des règles financières permanentes pour lier les acteurs de l'Union du domaine de la sécurité intérieure (par exemple Frontex, Europol, ENISA) à ceux de la défense extérieure (par exemple AED, SEAE);

Or. en

Amendement 75
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. salue la mise en œuvre d'un projet pilote sur la recherche en matière de PSDC mené conjointement par la Commission européenne et l'AED, tel que proposé par le Parlement dans le budget 2015, pour que l'Agence mette en œuvre les objectifs et exécute le budget de l'Union; déplore, dans ce contexte, que la Commission n'ait pas fourni au Parlement une évaluation du potentiel de l'article 185 du traité FUE, comme il le demande dans sa résolution du 21 novembre 2013 sur la base industrielle et technologique de défense européenne (2013/2125(INI));

Or. en

Amendement 76
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. salue la feuille de route de la Commission pour la mise en œuvre de la communication sur le secteur de la défense et de la sécurité européennes adoptée le 24 juin 2014; à cet égard, invite la Commission à exposer, dans une évaluation des parties prenantes, de quelle manière les bénéficiaires potentiels ainsi que les administrations nationales et régionales sont prêts à utiliser les mesures des Fonds ESI, du FEDER, du FSE ou d'Interreg V qui ont été décrites; déplore à cet égard que les propositions de la Commission pourraient se présenter trop tardivement pour influencer l'attribution des ressources en cours par les administrations nationales et régionales et redistribuer les financements de l'Union en faveur de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. en

Amendement 77
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quinquies. demande à la Commission, compte tenu de ses missions de renforcement de la BITDE, de présenter une proposition clarifiant de quelle manière une incidence négative des mesures restrictives mises en place par le Conseil sur la base de l'article 215 du traité FUE sur l'exportation des industries de défense et de sécurité européennes peut

être compensée à partir du budget de l'Union européenne ou atténuée par des activités n'impliquant pas de distorsion de marché;

Or. en

Amendement 78
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement d'équipements pour les forces de sécurité de pays tiers; se dit favorable au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; salue le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;

supprimé

Or. de

Amendement 79
Eduard Kukan

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement

14. se félicite de l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement **de**

d'équipements pour les forces de sécurité de pays tiers; se dit favorable au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; **salue le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;**

diverses formes de matériel et d'équipements non létaux pour les forces de sécurité **et de défense** de pays tiers, **et est favorable à une approche commune du SEAE et de la Commission sur le sujet;** se dit favorable au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés, **ce qui aide à garantir une réponse rapide aux besoins en termes de sécurité, et des achats en prévision de ladite réponse, pour les pays d'accueil grâce à la fourniture d'un soutien aux projets, et estime que le recours à ces cellules de projet devrait être systématique;**

Or. en

Amendement 80 **Michael Gahler**

Proposition de résolution **Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, **dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement d'équipements pour les forces de sécurité de pays tiers;** se dit favorable au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; salue le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;

Amendement

14. se félicite de l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, **en renforçant la prévention des crises par une meilleure formation, de meilleurs conseils et de meilleurs équipements; demande au Conseil d'établir une procédure d'évaluation pour les cas où toute fourniture d'équipements et d'armes militaires convenue de concert sert l'intérêt européen commun;** se dit favorable au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; salue le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;

Or. en

Amendement 81
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. *se félicite de* l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement d'équipements pour les forces de sécurité de pays tiers; se dit *favorable* au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; *salue* le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;

Amendement

14. *désapprouve* l'initiative "former et équiper", qui garantirait le développement des capacités des partenaires, dans le cadre d'une phase de transition ou d'une stratégie de sortie, en aidant au financement d'équipements pour les forces de sécurité de pays tiers; se dit *opposé* au recours systématique à des cellules de projet, auxquelles peuvent contribuer les États membres ou les pays tiers intéressés; *désapprouve* le fait que la Commission envisage une aide financière plus permanente pour cette initiative;

Or. el

Amendement 82
Ramona Nicole Mănescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

14 bis. salue les propositions de la Commission tendant à une meilleure mise en œuvre de la directive 2009/81/CE (relative aux marchés publics) et de la directive 2009/43/CE (relative aux transferts de produits liés à la défense sur le marché intérieur); appelle la Commission à tenir compte du fait que les entreprises européennes qui opèrent dans le domaine de la défense doivent bénéficier d'un régime juridique et financier spécifique afin de pouvoir être

Amendement

compétitives ainsi qu'à soutenir les efforts nationaux de consolidation des capacités de défense;

Or. ro

Amendement 83
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande que la Commission et les États membres s'impliquent davantage en faveur du renforcement des capacités militaires et civiles des États membres situés aux frontières est et sud de l'Union, compte tenu des menaces politiques actuelles;

Or. ro

Amendement 84
Jens Geier

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution

Amendement

Financement des opérations militaires

supprimé

Or. de

Amendement 85
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. **a conscience du fait** que les opérations militaires **sont** financées par les États membres en dehors du budget de l'Union **et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne** qu'Athena est **indispensable à un déploiement rapide de ces opérations** et constitue un instrument **de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant,** que la proportion des coûts communs demeure **très** réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs **n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;**

Amendement

15. **se félicite** que les opérations militaires **soient** financées par les États membres en dehors du budget de l'Union; **prend acte** qu'Athena constitue un instrument **de financement des conflits pour les États membres et les pays tiers, et condamne l'incitation majeure qui en résulte de contribuer aux conflits; se félicite,** cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs **reste valable;**

Or. de

Amendement 86
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement **rapide** de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, **ainsi qu'une incitation majeure,** en particulier **pour** ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, **en les encourageant,** en particulier ceux qui ne disposent pas de ressources financières **et opérationnelles** suffisantes, à contribuer

contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement ***dans les opérations de la PSDC; s'inquiète de ce que cet état de fait, en particulier dans le contexte de la réticence des États membres à participer à la constitution de force des opérations, entrave le déploiement rapide des opérations de la PSDC et menace leur efficacité globale;*** estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Or. en

Amendement 87
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (***estimés à*** environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe ***dépassé*** selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États

activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

membres à s'impliquer activement *et entraîne des retards voire des blocages complets dans la prise de décision*; estime que le *meilleur* financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Or. en

Amendement 88

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que *le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs* n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que *la part élevée des coûts et des responsabilités supportés par l'État dans les opérations militaires soit contraire aux principes de solidarité et de partage de la charge, ce qui* n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Or. en

Amendement 89
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, ***que le véritable recours aux coûts communs opérationnels supportés par Athena énumérés à l'annexe III de la décision 2011/871/PESC du Conseil reste très limité et*** que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Or. en

Amendement 90
Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations

militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; *estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;*

militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement;

Or. it

Amendement 91
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et

que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; *estime* que le financement à long terme des opérations militaires *devrait être* garanti;

que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; *insiste pour* que le financement à long terme des opérations militaires *soit* garanti, *y compris dans la phase préparatoire, qui se révèle déterminante pour la poursuite de chaque opération; recommande que, dans le cadre de l'exercice budgétaire actuel, une analyse soit réalisée, assortie d'une proposition, en ce qui concerne les moyens nécessaires et le mécanisme de garantie y afférent;*

Or. bg

Amendement 92

Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; *déplore*, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; *note*, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti *dans le respect plein et entier*

être garanti;

*des compétences des États membres
conformément au principe de subsidiarité;*

Or. en

Amendement 93
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti;

Amendement

15. a conscience du fait que les opérations militaires sont financées par les États membres en dehors du budget de l'Union et que leurs coûts communs sont couverts par le mécanisme Athena; souligne qu'Athena est indispensable à un déploiement rapide de ces opérations et constitue un instrument de solidarité entre les États membres, ainsi qu'une incitation majeure, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, à contribuer aux opérations de la PSDC; déplore, cependant, que la proportion des coûts communs demeure très réduite (environ 10 à 15 % du total des coûts) et que le principe selon lequel les coûts sont imputables à leurs auteurs n'incite pas non plus les États membres à s'impliquer activement; estime que le financement à long terme des opérations militaires devrait être garanti *notamment par l'augmentation de la contribution des États membres de l'Union les plus forts sur le plan économique;*

Or. el

Amendement 94
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. **regrette**, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena **n'ait** pas débouché sur des résultats concrets **et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable** à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. **constate**, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena **n'a** pas débouché sur des résultats concrets; **s'oppose fermement** à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. de

Amendement 95
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. **regrette**, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets **et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable** à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, **comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive** sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. **prend acte**, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena **n'a** pas débouché sur des résultats concrets et **que le Conseil n'encourage pas cette forme de coopération; se dit notamment favorable** à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena; attend **des avancées** sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. de

Amendement 96
Nedzhmi Ali

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena (comme, *par exemple*, le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union) *et à leur budgétisation dans le budget général de l'Union européenne*; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. en

Amendement 97
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; *invite le Royaume-Uni à cesser de bloquer le processus de réforme; demande en parallèle au Conseil de revenir à la pratique d'activation annuelle, en général, du financement des coûts de transport et des coûts de déploiement des quartiers généraux multinationaux des forces opérationnelles supportés par Athena (annexe III, partie B, de la décision 2011/871/PESC du Conseil)*; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts *communs*

admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union, *pour permettre ainsi à davantage d'États membres de contribuer aux opérations militaires de PSDC à l'aide de leurs ressources*; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. en

Amendement 98
Arnaud Danjean, Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts, *le financement automatique des dépenses liées au déploiement des opérations et missions de la PSDC (infrastructures pour l'hébergement des forces, dépenses liées à la mise en place des points d'entrée des troupes sur les théâtres d'opération et les stocks de sécurité en vivres et carburants lorsqu'ils sont nécessaires)*, ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. en

Amendement 99
Gérard Deprez

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Amendement

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; ***rappelle que, conformément à l'article 43 de la décision 2011/871/ PESC du Conseil du 19 décembre 2011 créant le mécanisme Athena, une révision de cette décision et de ses annexes doit avoir lieu au moins tous les 3 ans et que, la dernière ayant eu lieu au cours du deuxième semestre 2011, la suivante devait légalement avoir lieu au deuxième semestre 2014;*** se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; attend une décision définitive sur ces questions lors du prochain Conseil européen consacré à la défense;

Or. fr

Amendement 100
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le

Amendement

16. regrette, dans ce contexte, que la révision du mécanisme Athena n'ait pas débouché sur des résultats concrets et demande au Conseil d'agir rapidement en la matière; se dit notamment favorable à un élargissement des coûts admissibles dans le

cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; **attend** une décision définitive sur ces questions lors **du prochain** Conseil européen consacré à la défense;

cadre d'Athena, comme le préfinancement de certains coûts ou le transport stratégique des troupes de l'Union; **insiste pour que le** Conseil européen consacré à la défense **adopte** une décision définitive sur ces questions lors de **sa prochaine réunion**; **souligne que le report de cette décision définitive hypothèque la mise en œuvre des changements nécessaires dans le domaine de la sécurité et de la défense européennes**;

Or. bg

Amendement 101
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. soutient les initiatives visant à explorer les possibilités d'attirer et de gérer, dans le cadre du mécanisme Athena, les contributions financières de pays tiers ou d'organisations internationales; signale toutefois que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 102

Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. soutient les initiatives visant à explorer les possibilités d'attirer et de gérer, dans le cadre du mécanisme Athena, les contributions financières de pays tiers ou d'organisations internationales; signale toutefois que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

Amendement

17. signale toutefois que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

Or. it

Amendement 103

Jens Geier

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. soutient les initiatives visant à explorer les possibilités d'attirer et de gérer, dans le cadre du mécanisme Athena, les contributions financières de pays tiers ou d'organisations internationales; signale **toutefois** que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles; soutient également la solution du cofinancement,

Amendement

17. signale que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter

dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

les coûts communs et non s'y substituer;

Or. de

Amendement 104
Eduard Kukan

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. soutient les initiatives visant à explorer les possibilités d'attirer et de gérer, dans le cadre du mécanisme Athena, les contributions financières de pays tiers ou d'organisations internationales; ***signale toutefois que toute contribution prise sur le budget de l'Union risque d'avoir un effet préjudiciable sur le financement des missions civiles***; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

Amendement

17. soutient les initiatives visant à explorer les possibilités d'attirer et de gérer, dans le cadre du mécanisme Athena, les contributions financières de pays tiers ou d'organisations internationales; soutient également la solution du cofinancement, dans le cadre duquel un nombre réduit de pays participants financerait une partie des coûts opérationnels des missions, à condition que leurs contributions soient gérées par le mécanisme Athena et viennent compléter les coûts communs et non s'y substituer;

Or. en

Amendement 105
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. **rappelle** que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC **qui n'ont pas encore été exploitées**; **incite** le Conseil **à avoir** recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC; **est d'avis que** les mécanismes de financement ponctuels pour une opération militaire **devraient couvrir davantage que les coûts communs classiques remboursés par Athena**;

Amendement

18. **condamne le fait** que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC; **dissuade** le Conseil **d'avoir** recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC; **condamne** les mécanismes de financement ponctuels pour **les opérations militaires**;

Or. de

Amendement 106

Jens Geier

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. rappelle que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC qui n'ont pas encore été exploitées; incite le Conseil à avoir recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC; **est d'avis que les mécanismes de financement ponctuels pour une opération militaire devraient couvrir davantage que les coûts communs classiques remboursés par Athena**;

Amendement

18. rappelle que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC qui n'ont pas encore été exploitées; incite le Conseil à avoir recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC;

Or. de

Amendement 107

Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. rappelle que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC qui n'ont pas encore été exploitées; incite le Conseil à avoir recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC; est d'avis que les mécanismes de financement ponctuels pour une opération militaire devraient couvrir davantage que les coûts communs classiques remboursés par Athena;

Amendement

18. rappelle que le traité de Lisbonne inclut de nouvelles dispositions relatives à la PSDC qui n'ont pas encore été exploitées; incite le Conseil à avoir recours à l'article 44 du traité UE, qui permet à un groupe d'États membres qui le souhaitent d'entamer la réalisation d'une mission relevant de la PSDC; ***estime qu'il est urgent de se doter d'un processus décisionnel plus rapide;*** est d'avis que les mécanismes de financement ponctuels pour une opération militaire devraient couvrir davantage que les coûts communs classiques remboursés par Athena;

Or. en

Amendement 108
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à

Amendement

supprimé

l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Or. de

Amendement 109
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

supprimé

Or. de

Amendement 110
Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. ***invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités;*** relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Amendement

19. relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Or. it

Amendement 111
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la

Amendement

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; ***invite le Conseil à présenter une proposition sur la manière dont la consultation du Parlement européen peut se faire rapidement en situation de crise;*** relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les

même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union; **déplore à cet égard le manque de substance du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense, rédigé par le Conseil et adopté le 18 novembre 2014, étant donné que ce document se contente de décrire les pratiques actuelles; demande dès lors à la Commission de présenter la proposition nécessaire pour clarifier de quelle manière le budget de l'Union peut faciliter l'établissement de la coopération structurée permanente (CSP) et le travail de la coopération militaire en temps de paix dans le cadre de la CSP;**

Or. en

Amendement 112
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et

Amendement

19. invite le Conseil à s'atteler, **dans le courant de cette année**, à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités

l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Or. bg

Amendement 113
Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Amendement

19. invite le Conseil à s'atteler **dès que possible** à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence **et rapide** des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Or. en

Amendement 114
Daniel Caspary

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs de renforcer considérablement la capacité de réaction rapide de l'Union;

Amendement

19. invite le Conseil à s'atteler à la mise en place du fonds de lancement (prévu à l'article 41, paragraphe 3, du traité UE) pour le financement d'urgence des premières phases des opérations militaires, lequel pourrait aussi constituer un outil important de développement des capacités; relève qu'alors que les missions civiles disposent d'un budget spécial pour les activités préparatoires, le déploiement et l'efficacité des opérations militaires resteront structurellement limités tant que ces dernières ne bénéficieront pas de la même possibilité; incite vivement les États membres à participer à la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité UE, ce qui permettrait par ailleurs **d'améliorer rapidement** la capacité de réaction rapide de l'Union **qui en a grand besoin**;

Or. de

Amendement 115
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. s'étonne qu'il n'existe pas encore de dispositifs d'incitation fiscale à la coopération et à la mutualisation au niveau européen; note l'appel du Conseil de décembre 2013 à étudier de tels dispositifs et juge regrettable qu'en un an, les discussions n'aient encore abouti à

aucune mesure concrète dans ce domaine; note que le gouvernement belge accorde déjà, de manière ad hoc, des exemptions de TVA aux phases préparatoires de certains projets de l'AED, par exemple pour les communications par satellite; estime que ces exemptions doivent être systématiques et élargies aux infrastructures et programmes concrets capacitaires, sur le modèle du mécanisme existant au sein de l'OTAN ou de celui existant au sein de l'Union européenne pour les infrastructures de recherche civile; appelle au développement de tout autre dispositif d'incitation qui pourrait encourager la coopération dans le domaine capacitaire entre Européens;

Or. en

Amendement 116
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *souligne que* la transparence et la responsabilité *sont des conditions essentielles non seulement au* contrôle démocratique *mais aussi au bon fonctionnement* des missions menées *au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité*; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter *largement* l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier *et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC*

Amendement

20. *exige* la transparence et *une totale* responsabilité *ainsi qu'un* contrôle démocratique *étendu pour les* missions menées; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter *strictement* l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier;

au titre du chapitre relatif à la PESC;

Or. de

Amendement 117
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; ***invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;***

Amendement

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière;

Or. de

Amendement 118
Neena Gill

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle

Amendement

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle

démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les *réunions consultatives conjointes sur la PESC et les* rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;

démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les rapports trimestriels relatifs au budget de *la PESC et les réunions consultatives conjointes de* cette dernière; *salue l'engagement pris par la VP/HR d'insuffler un nouvel élan dans lesdites réunions et d'introduire un degré approprié de souplesse en ce qui concerne leur portée afin de tenir le Parlement pleinement informé des missions militaires ainsi que des travaux et du programme du Comité politique et de sécurité;* invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;

Or. en

Amendement 119

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels

Amendement

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels

relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;

relatifs au budget de cette dernière; ***affirme que toute amélioration de la souplesse et de l'efficacité pour financer et entreprendre des missions et des opérations ne saurait compromettre les évolutions positives réalisées en matière de transparence et d'obligation de rendre des compte en termes d'interventions relevant de la PSDC***; invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;

Or. en

Amendement 120

Fabio Massimo Castaldo, Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC;

Amendement

20. souligne que la transparence et la responsabilité sont des conditions essentielles non seulement au contrôle démocratique mais aussi au bon fonctionnement des missions menées au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à leur crédibilité; salue les mécanismes d'information prévus par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, tels que les réunions consultatives conjointes sur la PESC et les rapports trimestriels relatifs au budget de cette dernière; invite la Commission à interpréter largement l'article 49, paragraphe 1, point g), du règlement financier et à proposer des lignes budgétaires spécifiques pour chaque mission civile relevant de la PSDC au titre du chapitre relatif à la PESC, ***ainsi qu'à insérer obligatoirement, dans le rapport annuel d'activité, un schéma détaillé***

reprenant chaque mission, ses participants et les dépenses supportées.

Or. it

Amendement 121
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. attend avec intérêt que soient élaborées des initiatives qui apporteraient précision et cohérence aux règles de financement et de fonctionnement applicables aux missions civiles; *se félicite, au vu du débat en cours sur la souplesse du règlement financier, de l'engagement de la Commission à élaborer un modèle précis pour toutes les missions relevant de la PSDC et à adapter les lignes directrices existantes à leurs besoins;*

Amendement

21. attend avec intérêt que soient élaborées des initiatives qui apporteraient précision et cohérence aux règles de financement et de fonctionnement applicables aux missions civiles;

Or. de

Amendement 122
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage la VP/HR à *devenir un acteur de premier plan dans la PSDC et à assumer un rôle moteur en vue d'un décloisonnement en assurant la coordination entre le Conseil, la Commission et le SEAE, et la cohérence au sein de ces deux derniers organes; propose de confier aux représentants spéciaux de l'Union la mission d'améliorer le dialogue et la coopération*

Amendement

22. encourage la VP/HR à *assumer la responsabilité de la PSDC;*

entre les divers acteurs de l'Union sur le terrain, afin d'accroître la cohérence de l'action de l'Union et de transformer la multiplicité des sources de financement – qui constitue aujourd'hui un réel défi – en un atout;

Or. de

Amendement 123

Bas Belder, Charles Tannock, Bernd Kölmel

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage la VP/HR à ***devenir un acteur de premier plan*** dans la PSDC ***et à assumer un rôle moteur en vue d'un décloisonnement*** en assurant la coordination entre le Conseil, la Commission et le SEAE, et la cohérence au sein de ces deux derniers organes; propose de confier aux représentants spéciaux de l'Union la mission d'améliorer le dialogue et la coopération entre les divers acteurs de l'Union sur le terrain, afin d'accroître la cohérence de l'action de l'Union et de transformer la multiplicité des sources de financement – qui constitue aujourd'hui un réel défi – en un atout;

Amendement

22. encourage la VP/HR à ***assumer des responsabilités*** dans la PSDC en assurant ***une meilleure*** coordination entre le Conseil, la Commission et le SEAE, et la cohérence au sein de ces deux derniers organes; propose de confier aux représentants spéciaux de l'Union la mission d'améliorer le dialogue et la coopération entre les divers acteurs de l'Union sur le terrain, afin d'accroître la cohérence de l'action de l'Union et de transformer la multiplicité des sources de financement – qui constitue aujourd'hui un réel défi – en un atout;

Or. en

Amendement 124

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir,

Amendement

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir,

lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; *prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;*

lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC;

Or. de

Amendement 125

Ivan Jakovčić

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Amendement

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; *demande que ce Conseil européen envisage la mise en place, dans le cadre des forces de défense européennes, d'une nouvelle coordination, renforcée et plus large, entre les États membres et au niveau de l'Union par une mise en commune efficace de l'ensemble des ressources, des capacités et des moyens;* prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Or. hr

Amendement 126

Ramona Nicole Mănescu

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Amendement

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013; ***estime qu'il convient que, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, des mesures concrètes soient adoptées pour renforcer les capacités de défense de l'Union en complémentarité avec l'OTAN, soutenir et consolider l'Agence européenne de défense et appuyer une base industrielle et technologique commune;***

Or. ro

Amendement 127

Doru-Claudian Frunzulică

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Amendement

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC ***afin de les rendre plus efficaces et de favoriser leur succès;*** prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Or. en

Amendement 128

Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans, Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. est d'avis qu'il conviendrait de saisir, lors du prochain Conseil européen consacré à la défense, l'occasion de mener un débat approfondi et de formuler des propositions concrètes sur une réforme des modalités financières des missions et opérations relevant de la PSDC; prie instamment les États membres de tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Conseil européen de décembre 2013;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 129

Ramona Nicole Mănescu

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

23 bis. invite la Commission à soutenir les efforts déployés par les États membres en vue de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Conseil européen en ce qui concerne le renforcement des capacités de défense, en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontés certains États membres;

Amendement

Or. ro

Amendement 130

Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la VP/HR, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres de l'Union, ***au secrétaire général de l'OTAN et au président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.***

Amendement

24. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la VP/HR, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres de l'Union.

Or. fr